

République et Canton de Genève

---

**COMMUNE DE VERSOIX**

---

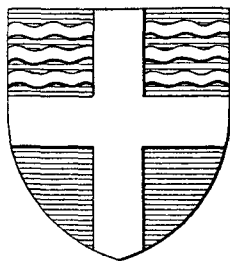
# **Compte-rendu administratif de l'exercice 1961**

présenté au Conseil Municipal le 30 mai 1962

par

**M. EMILE BÖLSTERLI**

Maire



1 9 6 2

A. GLOOR, Imprimeur  
Versoix

# Renseignements utiles

---

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## Secrétariat

Le bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : 8 50 25.

## Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

## Infirmière d'hygiène sociale

Mlle Curchod, infirmière.

## Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au Poste Permanent No 18.

Etat-Major : Capit. R. Ramseyer, N° 8 52 03

Lt G. Alessi, N° 8 54 53

Lt P. Marcuard N° 8 50 67

Lt Ch. Wicht N° 8 57 52

## Inspecteur du bétail

M. Charles BAECHLER, rampe de la Gare.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

## Voirie

### Horaire des levées :

SECTEUR LAC (partie de la commune située entre le lac et la voie ferrée et Route de Ferney) les mercredi et samedi matin dès 7 heures.

SECTEUR JURA (partie de la commune située entre la voie ferrée et le chemin de l'Etrat non compris) les mardi et vendredi matin dès 7 heures.

HAMEAUX, le premier mercredi de chaque mois.

Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées ; les autres récipients ne seront pas levés par le service de la voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

---

COMMUNE DE VERSOIX

---

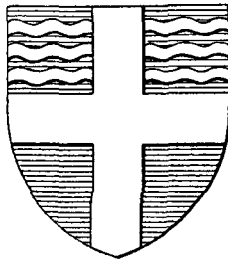
# Compte-rendu administratif de l'exercice 1961

présenté au Conseil Municipal le 30 mai 1962

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1 9 6 2

A. GLOOR, Imprimeur  
Versoix

## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 11 et 12 avril 1959

<i>Parti Radical :</i>	<i>Entrée au Conseil en :</i>
MM. Borner, Walter	1955
Corbat, Charles	1957
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Jacot, Marcel	1959
Jung, Charles	1939
Mettaz, Ferdinand	1959
Nicollin, Albert	1959
<i>Parti National-Démocratique</i>	
MM. Genequand, Noël	1939 et 1951
Golay, Edouard	1943 et 1955
<i>Parti Indépendant Chrétien-Social :</i>	
MM. Lehmann, Claude	1959
Piccot, Robert	1953
Schmitt, Joseph	1943 et 1951
Wicht, Charles	1955
Wicht, Pierre	1955
<i>Entente Communale :</i>	
MM. Bopp, Eugène	1943
Chollet, Alphonse	1935 et 1947

### MAIRIE

*Maire :* M. Emile Bölsterli

*Adjoints :* MM. Lucien Piccot et Henri Ramseyer

#### *Composition des Commissions :*

*Commission des Finances :* MM. Bölsterli, L. Piccot, H. Ramseyer, Borner, Chollet, C. Corbat, Courtois, Genequand, Jung, R. Piccot, et C. Wicht.

*Commission des Travaux :* MM. Bölsterli, L. Piccot, H. Ramseyer, Bopp, Cordier, Golay, Jacot, Lehmann, Mettaz, Nicollin, Schmitt et P. Wicht.

#### *Répartition des fonctions administratives :*

*M. Bölsterli :* Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance et Service du feu.

*M. Piccot :* Bâtiments, Police, Suppléance de l'Etat civil.

*M. Ramseyer :* Routes et travaux, Terrains de sport, Voirie, Suppléance de l'Etat civil.

*Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :*

*M. Lacroix :* Secrétariat, Etat civil, Agriculture.

# Compte-rendu administratif et financier de l'exercice 1961

Messieurs les Conseillers,

C'est par des considérations d'ordre financier que débutera le compte-rendu de l'exercice 1961 que j'ai l'honneur de vous présenter.

La progression du rendement du centime additionnel qui s'est amorcée en 1960 s'est poursuivie au cours de cette dernière année d'une manière plus marquée encore. Au 31 décembre 1961, le centime additionnel communal atteint un montant net de Fr. 8.195,51 contre Fr. 6.861,76 l'exercice précédent.

Certes, ce résultat est encourageant pour ceux qui ont et auront à l'avenir la charge d'administrer notre commune ; néanmoins il reste indispensable que ce mouvement ascendant se poursuive si l'on veut pouvoir faire face de manière normale aux dépenses considérables déjà engagées ou qui vont l'être pour des écoles nouvelles, des égouts, des routes, une usine d'incinération des ordures, etc.

Au 31 décembre 1961, nous enregistrons une plus-value de recettes de Fr. 110.000,— sur le produit des centimes additionnels par rapport au budget.

Quelques autres postes des recettes ont également dépassé nos prévisions : c'est ainsi que nous avons encaissé, en chiffres ronds

Fr. 1.000,—	de plus sur la taxe des compagnies d'assurance ;
» 4.000,—	de la la Caisse Hypothécaire, ensuite de notre participation à l'augmentation de son capital ;
» 4.580,—	sur les amendes de police ;
» 2.500,—	sur le produit des concessions au cimetière ;
» 5.000,—	sur les taxes frontalières ;
» 3.800,—	sur la répartition des Services Industriels ;
	A ces montants, il convient d'ajouter encore :
» 2.500,—	allocation du Sport-Toto ;
» 20.100,—	participation de l'Etat de Genève à l'entretien des routes communales principales ;
» 1.000,—	subvention du Dép. de l'Instruction Publique pour l'achat de mobilier scolaire ;
» 4.550,—	part communale de la nouvelle taxe sur les gains immobiliers.

Aux dépenses, nous nous sommes montrés extrêmement vigilants, à tel point que le Conseil n'a pas été appelé à voter, comme de coutume en fin d'exercice, de crédits supplémentaires. Par contre, vous avez décidé de prélever sur le budget un montant de Fr. 100 000,— qui a été viré au crédit de notre compte de dépôt à la Caisse de l'État, en vue du règlement de factures qui doivent nous parvenir et qui concernent des travaux en cours.

Finalement, nous avons l'agréable surprise de constater que les comptes communaux — qui pour la première fois font apparaître tant aux recettes qu'aux dépenses des montants qui dépassent le demi-million — se soldent par un excédent de recettes de Fr. 52.018,65.

Ces constatations préliminaires faites, permettez-moi de vous rappeler brièvement les traits principaux de notre activité communale au cours de cette année 1961.

Je voudrais tout d'abord préciser, à l'intention des personnes non averties qui pourraient lire le présent compte-rendu, que les faits que celui-ci relate concernent la période qui s'étend d'une session périodique de printemps à l'autre, alors que les comptes eux, sont clos le 31 janvier. De là le fait que certains versements ou dons signalés l'an passé figurent dans la comptabilité de l'exercice 1961.

### **Administration municipale**

La décision de la Municipalité d'engager une collaboratrice pour le secrétariat de la Mairie, à partir du 1<sup>er</sup> mai, n'aurait pas pu être plus opportune. En effet, le volume des affaires à traiter ne cesse d'augmenter; c'est ainsi qu'au cours de ces derniers mois, le service des contraventions a occupé à lui seul une personne la majorité du temps.

### **Bâtiments communaux**

En 1961, comme pour l'exercice précédent, nous nous sommes bornés à assurer le simple entretien de nos bâtiments, en attendant que soit construit le groupe scolaire de la route de St-Loup et qu'une décision soit prise quant à l'utilisation future de nos immeubles Mairie-écoles. Néanmoins, nous serons dans l'obligation de faire procéder incessamment à une sérieuse réfection d'une partie de la toiture, laquelle est constituée par des ardoises friables qui commencent à laisser passer l'eau d'une manière inquiétante et ce malgré de multiples interventions du couvreur.

Nous devons également envisager des travaux de peinture extérieure à l'école enfantine, ainsi que la réfection d'un plafond.

Nous avons complété le matériel de bureau du secrétariat de la Mairie par l'achat d'un duplicateur à alcool et d'une machine à écrire.

### **Chemins communaux**

La réfection de la partie supérieure du chemin de Montfleury a été exécutée dans d'excellentes conditions; plusieurs centaines de m<sup>3</sup> de terre glaise ont été évacués et remplacés par du tout-venant. La chaussée a été solidement reconstruite en prévision du détournement possible de la circulation de la route de Suisse par Montfleury lors de la pose de l'égout collecteur de la rive droite à travers Versoix-la-Ville. L'Etat de Genève, nous a, en conséquence, attribué une subvention de Fr. 8.700,— qui vient d'être versée à notre compte de dépôt.

De leur côté, M. et Mme Keusters-Deterding, qui occupent la nouvelle résidence édifiée sur l'ancienne propriété "Clair Matin", nous ont fait tenir une participation de Fr. 7.500,— aux frais de rénovation de ce chemin. Je tiens à leur réitérer ici l'expression de la vive reconnaissance de la Commune de Versoix.

Faute de disponibilités suffisantes, nous n'avons pas entrepris d'autres travaux importants de rénovation sur nos routes. Par contre, l'état de celles-ci a nécessité de fréquentes interventions pour des "reflâchages". En effet, des parties cèdent sous le poids des véhicules lourds dont la circulation atteint une densité extraordinaire, en raison du mauvais fondement de la plupart des chaussées.

Hélas, bien souvent, nous constatons que l'effet des ces réparations n'est pas durable.

Nous avons mis à l'étude, puis décidé la rectification, l'élargissement et la création d'un trottoir sur le tronçon du chemin Louis-Degallier compris entre le débouché de l'avenue Vernes et celui du chemin Maurice-Ravel.

Ces travaux, qui impliquent le déplacement de la ligne aérienne d'électricité, ont pu finalement être combinés avec la pose d'un nouveau câble téléphonique; ils débiteront en juillet prochain.

Nos hommes ont récemment remis en état le chemin de la Bécassière en attendant la construction de la nouvelle voie d'accès prévue par le plan du remaniement parcellaire. Ils ont également

procédé à la réfection des chemins non goudronnés du hameau de Sauverny et à de nouvelles recharges de la chaussée du chemin de l'Etrat, entre la frontière vaudoise et la ferme Giacobino.

### **Eclairage public**

Nous avons poursuivi notre action d'amélioration de l'éclairage public.

Le tournant du sentier du Molard a été tiré de son ombre. Depuis plusieurs mois déjà le tronçon supérieur du chemin Louis-Degallier est doté de candélabres qui fonctionnent à la satisfaction des propriétaires bordiers et des usagers.

L'éclairage des carrefours route de Sauverny-chemin de Pt-Céard et avenue Louis-Yung-avenue du Lac a été considérablement amélioré par le remplacement des anciennes lampes par des tubes fluorescents.

Nous avons passé commande d'un candélabre destiné à éclairer à la fois le chemin qui tend aux immeubles Familia et le chemin Courvoisier, ainsi que d'une armature à tubes pour le tournant de la route de la Bâtie à proximité du manège.

### **Constructions et logements**

Le problème du logement n'a malheureusement guère évolué. C'est ainsi que la plupart des familles menacées de mesure d'évacuation, dont nous faisons état dans notre précédent compte-rendu, ont dû aller se loger hors de notre commune, le plus souvent à Meyrin ou à Onex.

Les immeubles de la S.I. l'Archette de la route de Sauverny n'ont accueilli qu'une infime proportion de Versoisien en raison d'un prix de loyer dépassant les possibilités d'un ménage d'ouvriers ou de simples employés. Il en sera de même pour "Terra et Casa" où l'on exige, de surcroît, le versement d'un certain capital.

La construction de ce groupe a subi un nouveau retard de plusieurs mois. Cependant, actuellement, les travaux se poursuivent normalement et l'on peut espérer qu'une centaine de logements pourront être occupés d'ici la fin de l'année.

Dans cette même région de Pont-Céard, un autre chantier a été ouvert en vue de la création de nouveaux locaux pour la fonderie et d'un vaste atelier de montage pour la Société Transélectric, laquelle occupera une cinquantaine de personnes.



Les architectes du groupe du Grand-Montfleury, MM. Sartorio et Hochuli, ont remanié leur premier projet et l'ont adapté aux exigences de l'Etat. Ils ont présenté des requêtes en autorisation de construire pour le complexe immobilier le plus important que Versoix aura connu jusqu'à ce jour puisqu'il comprendra 676 logements allant du studio à l'appartement pour grandes familles, de vastes locaux commerciaux, un garage souterrain pour plus de 300 voitures, une piscine, le tout agrémenté par une promenade publique aménagée dans la partie boisée qui borde le Nant-de-Braille.

Rappelons que la Municipalité a demandé et obtenu de la S. I. le Grand-Montfleury la cession à titre gracieux de 6000 m<sup>2</sup> pour l'implantation d'un futur groupe scolaire dans ce secteur.

Les architectes ont prévu dans leur étude une école comprenant huit classes et salle de gymnastique. Le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour ce projet de construction.

La Fédération Suisse des Typographes, représentée à Versoix par Monsieur Charles Rosselet, recherche depuis plusieurs années déjà un terrain apte à recevoir des habitations à loyer modéré. Celle-ci n'a guère eu de chance dans ses tractations; aussi, faute de pouvoir trouver une parcelle à un prix raisonnable dans la partie de la commune déjà déclassée, elle s'est intéressée à une parcelle propriété de monsieur Albert Roess et située à Richelien, donc en zone agricole. Malgré le grand intérêt que, tant les autorités cantonales que communales, portent à la construction de HLM, il n'a pas été possible de procéder au déclassement sollicité, en raison du trop grand éloignement de cet emplacement et de l'opposition formelle du service de l'urbanisme.

Nous n'avons pas eu de nouvelles des autres projets évoqués dans le compte-rendu de 1960; nous savons toutefois que pour la propriété de l'Aigle de Genève et sa mise en valeur, les architectes attendent l'adoption du plan d'aménagement de Versoix, le premier projet présenté n'ayant pas obtenu l'approbation tant de la Municipalité que du Département des Travaux Publics en raison de la hauteur par trop exagérée des constructions envisagées.

### **Remaniement parcellaire et autoroute**

L'entreprise de remaniement parcellaire de Versoix a tenu le 8 décembre 1961 sa seconde assemblée générale depuis sa constitution survenue le 27 février 1958.

A cette occasion, Monsieur René Courtois a été confirmé dans les fonctions de président qu'il assumait à titre intérimaire depuis un certain temps déjà et Me Noël Genequand a été désigné comme notaire de l'entreprise.

Monsieur René Courtois a continué à déployer une grande activité en vue de hâter les travaux de remaniement. Actuellement, les différends avec les propriétaires au sujet de la répartition des nouvelles parcelles, fixée au 1<sup>er</sup> octobre prochain, sont tranchés.

Par contre, le problème des chemins, avenue de Richelien et chemin de l'Etrat, n'a toujours pas trouvé de solution sur le plan financier. Pour le dernier chemin cité, le devis estimatif du géomètre se monte à Fr. 1.140.000,—, chiffre en regard duquel on nous offre une participation de l'ordre de 10 % ! Le Conseil a longuement examiné cette situation au cours d'une précédente séance et en est arrivé à envisager l'abandon pur et simple des travaux prévus si une aide substantielle n'était accordée à notre commune pour un chemin qui sert avant tout au transit à travers son territoire.

Quant à l'autoroute, les travaux ont été activement poussés et à la mi-décembre le premier tablier du viaduc sur les gravières et la rivière était terminé; quelques semaines plus tard, les essais de charge étaient effectués à l'aide de deux Centurions.

Les ponts sur l'avenue de Richelien, le chemin du Biolay et la route cantonale de Sauverny sont achevés et les entreprises s'affairent actuellement à l'établissement des nouvelles chaussées à niveaux inférieurs.

## **Vieux-Port**

Monsieur Collaud a assumé à nouveau, la saison passée, le gardiennage du Vieux-Port. Cette tâche est loin d'être aisée, les jours de grande affluence surtout; en effet, des jeunes gens généralement venus du dehors se font un malin plaisir d'enfreindre le règlement et de jouer sur les embarcations amarrées à proximité.

Notre modeste plage a connu au cours de ce dernier été, particulièrement ensoleillé, une énorme affluence.

D'entente avec la Commission des Monuments et des Sites, il a été convenu que le classement du Vieux-Port serait différé jusqu'au moment où nous aurions connaissance du projet d'aménagement en préparation au Département des Travaux Publics. A l'heure actuelle, la Municipalité ne possède aucune indication au sujet des travaux envisagés qui, selon certaines personnes, présenteraient une grande ampleur.

## **Terrains de sport**

Nous n'avons pas effectué de travaux importants sur nos terrains de sport depuis la pose des projecteurs et des lampadaires. Ces jours derniers, le personnel communal a procédé à l'épandage d'une trentaine de camions de terre déversés en bordure de la propriété de Monsieur Bovay. Le terrain a été nettoyé et roulé en prévision de quelques matches importants.

L'allocation que nous attendions du Sport-Toto à titre de participation sur les travaux exécutés l'année précédente a été nettement inférieure à nos espérances ; aussi avons-nous présenté une nouvelle demande au Département Militaire.

## **Service du feu**

Notre Compagnie des Sapeurs Pompiers n'a fort heureusement pas été appelée à intervenir pour des sinistres graves au cours de cette dernière année. Elle a été alertée par contre à plusieurs reprises à l'occasion de feux de cheminées et de débuts d'incendie.

En revanche, d'importants changements sont intervenus au sein de la Compagnie. Tout d'abord son dynamique commandant, le Capitaine Henri Ramseyer, a demandé à être déchargé de ses fonctions. Atteint par la limite d'âge, le très dévoué Lieutenant Joseph Schmitt a donné à son tour sa démission. Le sapeur Marius Macheret, qui a assumé le commandement de la Compagnie avec compétence durant la dernière guerre, s'est retiré ainsi que le sapeur Diran Tchamkerten.

A la suite des cours d'officiers et des examens prescrits, le Premier Lieutenant Robert Ramseyer a été promu au grade de Capitaine, le Sergent Charles Wicht et le Caporal Pierre Marcard, au grade de Lieutenant.

Depuis plusieurs années déjà, il n'avait plus été procédé au recrutement de nouveaux sapeurs ; l'effectif de la Compagnie s'en trouvait sérieusement diminué. Treize jeunes Sapeurs ont été instruits et agréés par le Conseil Municipal ; ce sont MM. Corbat Charles, Falconnet Roger ; Freri Romolo ; Grenier Roland ; Kuhn Herbert ; Lacroix Raymond ; Luti Franco ; Mettaz Marc-Henri ; Niclasse André ; Pamingle Jean-Pierre ; Salina Gilbert et Michel ; Vermot Roland.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour réitérer l'expression de ma vive reconnaissance aux hommes dévoués qui viennent de se retirer de notre Compagnie. Je remercie très particulièrement

Monsieur Henri Ramseyer qui, pendant sept années, a commandé notre Compagnie avec brio, compétence et dévouement. Mes remerciements vont également à l'Etat major actuel et aux nouveaux sapeurs pour l'intérêt et le dévouement qu'ils témoignent à notre service du feu.

Sur le plan matériel, la Compagnie a été dotée de nouveaux extincteurs répondant aux exigences actuelles.

## Ecoles

Lors de la rentrée de septembre 1961, l'ouverture d'une onzième classe s'est avérée nécessaire; celle-ci confiée à une nouvelle institutrice, Madame Veluz, a été installée dans la salle de couture, au premier étage du bâtiment de la Mairie. Nous disposions fort heureusement de pupitres en suffisance; nous avons fait recouvrir plusieurs d'entre eux de matière plastique. Nous avons acquis deux tableaux noirs pour cette nouvelle salle d'études.

Les leçons de couture ont eu lieu cette année dans le pavillon scolaire de l'avenue Deshusses.

Ce nouveau local a fort belle allure et nous rend de grands services. En effet, il a été possible d'y monter en permanence le matériel électoral; d'autre part, il sert également de local de répétitions à l'Union Instrumentale. Finalement, ce pavillon constitue une fort heureuse acquisition.

Fortement attaché à notre Commune, Monsieur Jean Tochon, instituteur, nous est revenu après un an d'absence.

Le nouveau groupe scolaire Adrien Lachenal a rapidement passé de projet à exécution. Dans le délai prévu, soit dès le début de février dernier, le chantier a été ouvert. C'est l'entreprise Ettore Conti, de Versoix, qui s'est vu confier l'ensemble du gros œuvre. Selon les prévisions, la salle de gymnastique - salle communale ainsi que les locaux communs, la chaufferie et l'abri anti-aérien, seront sous toit pour la fin de l'année.

Nous avons parlé d'autre part de la construction d'une seconde école au Grand-Montfleury. Etant donné le fait que l'édification des immeubles ne sera pas entreprise avant le début de 1963, cette réalisation est donc plus lointaine que celle de la route de Saint-Loup.

## **Aménagement du Bourg et plan des zones**

Le nouveau plan des zones de construction adopté par le Conseil Municipal en janvier 1961 n'est toujours pas ratifié par le Grand Conseil; les services du Département des Travaux Publics l'ont lié au plan d'aménagement du Bourg de Versoix. Or, ce projet d'aménagement, que notre jeune architecte urbaniste Monsieur Gérard Châtelain a remanié, corrigé, essayé d'adapter aux exigences diverses avec une extraordinaire patience, n'a pas encore rencontré l'approbation de la commission d'urbanisme. Selon les derniers renseignements, nous serions à la veille d'une solution qui sera accueillie avec une vive satisfaction non seulement par les autorités communales mais encore par de nombreux propriétaires ou architectes qui se proposent d'édifier des constructions nouvelles ou d'effectuer des transformations dans notre Bourg.

En ce qui concerne la poursuite de l'élargissement de la route cantonale, les propriétaires d'immeubles situés côté lac, à Versoix la Ville, n'ont plus eu de nouvelles du Département des Travaux Publics depuis un certain temps déjà. Il est vrai que le chef de celui-ci a changé et qu'il est assailli par de nombreux problèmes qui demandent des solutions urgentes. Monsieur le Conseiller d'Etat François Peyrot, qui a bien voulu accorder audience à la Municipalité, nous a assuré cependant qu'il ne perdait pas de vue les problèmes versoisiens.

## **Service de la voirie**

Conformément aux clauses de la convention passée avec Messieurs Miège Frères, le montant du fermage de la voirie a été adapté au nouvel effectif de la population.

La construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères n'a guère avancé, ceci pour des raisons qui nous échappent. Néanmoins, le terrain nécessaire à l'implantation de cette usine a été acheté et la requête en autorisation de construire présentée. Celle-ci a fait l'objet d'une opposition de la part des habitants de la région de Richelien.

Toutefois, nous croyons savoir que cette opposition a été levée et que les travaux de construction ne vont pas tarder à être entrepris. La chose est souhaitable, car nous ne savons réellement bientôt plus que faire de ces ordures qui s'amoncellent et brûlent en permanence, ce qui n'est guère conforme aux règles de l'hygiène.

## **Egouts et épuration des eaux**

La construction de la station de pompage du quai de Versoix — qui a connu dès son début les difficultés que nous avons déjà eu l'occasion d'exposer — a duré au-delà de toute prévision. Seconde déception pour nous : la dalle, qui devait être au niveau de la chaussée, se trouve à une vingtaine de centimètres au-dessus. Nous avons eu l'occasion de protester contre cet état de choses et espérons pouvoir y remédier.

Actuellement, l'égout collecteur de la rive droite est posé en double canalisation sur le tronçon Eglise catholique - place Simond.

Les travaux sur le quai sont considérablement ralentis par la présence de l'eau du lac qui s'infiltré dans le sol graveleux.

La construction de l'égout communal de Pont-Céard, qui reliera au collecteur principal le groupe de Terra et Casa et toutes les constructions avoisinantes, avance rapidement. A part la traversée de la voie des CFF, qui est effectuée selon le système dit « pousse tube », les difficultés sont évidemment bien moindres malgré une creuse à une très grande profondeur. A la suite d'un arrangement pris avec le Département des Travaux Publics, la construction de cet égout ne grèvera pas trop nos finances communales.

## **Etat civil et recensement**

Notre office de l'état civil a procédé en 1961 à la célébration de 25 mariages et à l'inscription de 2 naissances et de 17 décès. Seize nouveaux feuillets ont été ouverts au registre des familles, lequel en compte actuellement 1095.

Selon le service cantonal du recensement, Versoix comptait, au 31 décembre 1961, 3504 habitants légalement domiciliés et groupés en 931 familles. Le secrétariat de la Mairie n'est pas tout à fait d'accord sur ces chiffres ; en effet étant donné qu'il avait été recensé 950 foyers lors des opérations fédérales du 1<sup>er</sup> décembre 1960 et que 75 nouvelles familles sont venues depuis lors s'installer chez nous — immeubles de la route de Sauvigny et villas diverses — nous devrions compter pour le moins 1025 ménages. Ce chiffre est confirmé par la poste ; les facteurs desservent en effet près de 1100 foyers.

Il a été procédé, en août 1961, à un recensement des arbres fruitiers sur l'ensemble de notre pays ; à Versoix, Monsieur Georges Katzarkoff, jardinier paysagiste, a bien voulu accepter de se charger de cette tâche.

## **Cimetière**

Nous avons toujours le privilège de bénéficier du précieux concours de Monsieur Jacques Grundmann pour l'entretien de notre cimetière et pour le service des inhumations.

Le renouvellement des concessions, au nombre de 20, a produit la somme de Fr. 3.700,—

## **Personnel communal**

L'accident survenu le 6 juin 1961 à notre jeune et dévoué cantonnier Marcel Liardon, pour qui nous formons nos meilleurs vœux, nous a mis dans l'obligation de lui trouver un successeur. C'est ainsi que nous avons engagé, par appel, Monsieur Robert Genoud, jeune versoisien bien connu dans les milieux de la gymnastique et du football. Celui-ci est entré en fonction en septembre dernier.

D'autre part, le Conseil Municipal a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de Monsieur Maurice Besson, agent municipal. Pour lui succéder, la Municipalité a fait appel à Monsieur William Guichard, chef de groupe au service de la voie des CFF. A cette occasion, il a été procédé à la réorganisation de notre service des travaux : nos hommes travailleront désormais en groupe, sous la direction de Monsieur Guichard. Monsieur Robert Genoud, qui a suivi en son temps les cours appropriés, assumera la responsabilité du matériel motorisé. Le secrétaire de la Mairie assurera la liaison entre la Municipalité et le personnel.

En raison des charges toujours croissantes auxquelles le service des travaux doit faire face, la Municipalité a voulu l'équiper en conséquence ; c'est pourquoi elle a prévu au budget l'achat d'une nouvelle moto-faucheuse à coupe large et qui, dotée d'une remorque, permet des déplacements rapides. Cette nouvelle machine, plus spécialement destinée au fauchage des places et terrains de sport, a été utilisée pour la première fois ces jours derniers à la satisfaction totale de nos hommes.

Pour assurer un déblaiement rapide de la neige dans l'agglomération, nous avons acheté en son temps, une lame Peter qui avait été placée à l'avant du camion de Monsieur Marcel Valotton. Ce dernier ayant changé récemment d'activité, nous a informé qu'il ne pouvait plus se charger de ce travail. Par ailleurs, depuis plusieurs années déjà nous envisagions l'acquisition d'un véhicule afin de faciliter la tâche de nos cantonniers qui sont appelés à intervenir

sur tous les points d'une commune particulièrement étendue. Après une étude approfondie de la question, nous avons proposé au Conseil Municipal l'achat d'un véhicule répondant spécialement aux besoins des communes : l'Unimog construit par la firme Mercedes Benz. Notre choix s'est porté sur cette machine en raison de sa polyvalence ; elle peut en effet être pourvue d'accessoires de chantier les plus divers ; elle est robuste, économique et extrêmement maniable.

L'Unimog qui nous sera livré d'ici fin juin sera doté pour l'instant d'un pont basculant, d'une lame chasse-neige et d'une brosse, équipement qui pourra être complété au fur et à mesure de nos besoins et possibilités.

## Police

La nouvelle organisation de la gendarmerie en ce qui concerne une concentration des moyens a entraîné la fermeture du poste de Bellevue et le transfert de ses agents. Notre poste compte désormais un effectif de 11 hommes, placés sous les ordres du brigadier Louis Fioramonti. Il assure le service des communes de la rive droite de Versoix jusqu'à Pregny-Chambésy, y compris.

Pour prévenir les accidents de la circulation, dont le nombre est malheureusement trop élevé, et afin d'inciter les automobilistes à mieux respecter les prescriptions, la Brigade motorisée exécute des contrôles à l'entrée et à la sortie de notre village. En l'espace d'un trimestre, elle a dressé plus de 1000 contraventions.

\*

\*       \*

Monsieur Jacques Salmanovitz, qui témoigne depuis son installation à Versoix de la plus grande générosité à l'égard de notre commune et de ses sociétés, nous a fait tenir, au début de cette année, un chèque de Fr. 5.000,— en faveur de notre compte bienfaisance. Nous lui réitérons ici l'expression de notre vive reconnaissance.

\*

\*       \*

Monsieur Georges Thilmann, chef de gare de Versoix, a fait valoir ses droits à la retraite pour raison de santé. C'est un Versoisien d'origine, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue dans sa commune, Monsieur Dalmas, qui a pris sa succession. Puisque nous



parlons CFF, relevons que notre gare a été la première de Suisse à être dotée d'un distributeur automatique de billets de chemin de fer.

\*  
\*       \*

La Municipalité est intervenue pour faciliter les tractations entre le Comité de l'Union Instrumentale de Versoix et le Département militaire pour le rachat d'une partie des anciens uniformes du Corps de Musique de Landwehr. Lors de la soirée annuelle de cette sympathique société, nous avons admiré la fière allure de ses membres dans leur nouvelle et belle tenue. Nous avons apprécié également la qualité des morceaux exécutés, sous la compétente direction de Monsieur Charles Bühler.

\*  
\*       \*

Nous avons un plaisir particulier à relever la générosité de certains de nos administrés, qui tiennent généralement à conserver l'anonymat et à qui nous disons toute notre gratitude. Cette année à nouveau, une cinquantaine de familles ont reçu un substantiel paquet de Noël accompagné dans certains cas d'une provision de combustible. D'autre part, pour la seconde fois, une trentaine de personnes âgées ou isolées ont été conviées, dans le courant de l'automne, à un repas servi au restaurant Jolidon. Inutile de dire que ces merveilleux mouvements de générosité causent un immense plaisir aux moins favorisés de nos administrés, qui expriment leur grande reconnaissance à ces fidèles amis.

\*  
\*       \*

On procède actuellement à la pose des appareils à l'intérieur de notre nouveau central téléphonique. Les travaux vont être repris incessamment pour la mise en place du câble principal qui reliera cette nouvelle installation aux canalisations existantes de la route de Suisse. La mise en service du nouveau central est attendue avec impatience par nombre de foyers versoisiens qui sont privés du téléphone, faute de lignes disponibles. A l'occasion de cette amélioration du réseau communal, de nouvelles cabines téléphoniques publiques vont être installées; une à la place Simond, au-dessous de la terrasse de l'Auberge du Raisin, la seconde devant la poste,

la troisième près du central téléphonique, la quatrième près des immeubles de la S. I. l'Archette de la route de Sauverny et la cinquième sur le terrain de la Société Terra et Casa, à proximité de la halte de Pont-Céard.

\*  
\*       \*  
\*

Les éclaireurs de notre canton ont voulu marquer le cinquantième anniversaire de la création de leur mouvement par une réalisation originale et utile. Ils ont entièrement construit de leurs mains, à l'aide d'arbres abattus dans la forêt voisine, un superbe pont qui franchit la Versoix un peu en aval du viaduc de l'autoroute et l'ont dédié à leur fondateur en terre genevoise, Monsieur Louis Blondel.

Ce pont, qui sera apprécié des pêcheurs et des promeneurs toujours très nombreux dans cette région, a été remis officiellement à notre commune au cours d'une manifestation à laquelle le Conseil Municipal et la Municipalité ont été conviés.

\*  
\*       \*  
\*

Au cours d'une manifestation non moins sympathique, le groupe de Versoix de l'Association du Coin de Terre a célébré au début du présent mois de mai son vingtième anniversaire; il a eu la gentille attention d'y associer les autorités communales.

Nous avons eu ainsi l'occasion de dire à son président Monsieur Jean Forestier et à son comité combien nous apprécions leur action à Versoix qui a permis de loger, dans des conditions vraiment idéales à tous points de vue, tout un groupe de familles particulièrement attachées à notre commune.

Nous ne pouvons que regretter que les temps actuels ne permettent plus la mise à disposition de logements familiaux à des conditions aussi favorables.

\*  
\*       \*  
\*

Nous avons à nouveau reçu quelques dons en faveur de notre fonds de bienfaisance: Fr. 50,—, en souvenir de Monsieur Henri Dumuid; pareille somme de Madame Mary Livadas-Métein, versoisienne d'origine très attachée à sa commune et Fr. 200,—, en deux versements, d'un nouvel administré, Monsieur Charles Craissati, qui

a marqué ainsi, d'une façon bien rare, son arrivée à Versoix et la satisfaction qu'il trouvait à y être installé.

\*

\*        \*

Au moment de terminer le présent rapport, nous avons constaté avec une vive satisfaction que le Département des Travaux Publics avait entrepris des travaux de nettoyage sur la parcelle propriété de l'Etat qui porte le No 3 de la route de Suisse.

La présence d'un dernier locataire dans le bâtiment existant a empêché jusqu'à maintenant sa démolition. Souhaitons que celui-ci soit rapidement relogé ailleurs, pour permettre à la pelle mécanique de poursuivre son heureuse besogne.

---

*Messieurs les Conseillers,*

*Au cours de nos séances, vous vous êtes efforcés de prévoir ce que serait la Versoix de demain et partant, de trouver des solutions harmonieuses aux nombreux problèmes que pose l'expansion de notre commune.*

*Les projets étudiés — traversée du Bourg de Versoix, construction de groupes scolaires, plan des zones de construction, réseau routier, égouts, usine d'incinération des ordures — verront-ils tous une réalisation immédiate? L'avenir nous le dira.*

*Notre tâche est de tout mettre en œuvre afin que les moindres détails soient prêts au moment de l'exécution des travaux.*

*Je me plais à souligner l'esprit positif qui préside à nos rencontres et je vous sais infiniment gré de votre travail considérable, de votre inépuisable dévouement et de votre constante bonne volonté. Je vous en exprime ma sincère reconnaissance.*

*J'adresse mes vifs remerciements à mes adjoints, MM. Henri Ramseyer et Lucien Piccot, pour leur précieux appui et leur aide efficace. Enfin, j'exprime ma gratitude à tous les employés communaux, singulièrement à M. Marcel Lacroix, secrétaire de notre Mairie, pour leur parfaite collaboration.*

*Versoix, le 30 mai 1962.*

*E. Bölsterli, maire.*

## Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie à la Mairie le mardi 29 mai 1962 sous la présidence de Monsieur le Maire.

*Etaient présents* : Monsieur l'Adjoint Piccot et Messieurs Chollet, Corbat, Courtois, Genequand, Robert Piccot et Charles Wicht, Conseillers municipaux.

*Se sont excusés* : Monsieur l'Adjoint Ramseyer, Messieurs Borner et Jung.

La Commission a examiné les comptes de la Commune pour l'exercice 1961 et procédé à divers sondages parmi les pièces comptables en les pointant avec les écritures portées dans les livres qui lui ont été soumis; elle a pu en constater la parfaite concordance. Toutes explications utiles lui ont été fournies par Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire.

La Commission propose donc au Conseil Municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1961 qui se présentent comme suit:

Recettes. . . . .	Fr. 562.745,95
Dépenses . . . . .	> 510.727,30
Soit un excédent de recettes de .	Fr. 52.018,65

La Commission propose au Conseil de donner décharge de ces comptes ainsi que de sa gestion à la Municipalité et d'adresser à celle-ci ses plus vifs remerciements et le témoignage de sa gratitude pour toute la peine et le dévouement qu'elle consacre à la bonne administration de la commune, malgré des charges constamment accrues.

Elle exprime également à Monsieur Marcel Lacroix, Secrétaire de la Mairie, toute sa reconnaissance pour l'excellente tenue de la comptabilité et le gros travail accompli.

Versoix, le 29 mai 1962.

Le rapporteur:  
*Ch. Wicht*

## Fonds communal de Bienfaisance

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr. 3.238,78	
Remboursement impôt anticipé . . . . .	» 106,15	
Partie du don de M. Michel Guénat . . . . .	» 3.000,—	
Don en souvenir de M. Henri Dumuid . . . . .	50,—	
Don de M. Charles Craissati . . . . .	» 200,—	
Don de M <sup>me</sup> Livadas-Métein . . . . .	» 50,—	
$\frac{1}{2}$ produit du tronc des mariages . . . . .	» 82,50	
Intérêt du Fonds Marc Birkigt . . . . .	» 1.500,—	
Versement du budget . . . . .	» 1.000,—	
Secours divers . . . . .	» 2.016,25	
Solde en caisse au 31 décembre 1961 . . . . .	» 7.211,18	
	Fr. 9.227,43	Fr. 9.227,43
Montant du carnet d'épargne au 1 <sup>er</sup> janvier 1961 . . . . .	Fr. 6.180,95	
Intérêts 1961 . . . . .	» 135,38	
Don de M. Jacques Salmanowitz . . . . .	» 5.000,—	
Montant du carnet, à nouveau . . . . .	Fr. 11.316,33	Fr. 11.316,33

## Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Épargne, au 31 décembre 1961 . . . . .	Fr. 8.575,27	
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire . . . . .	» 2.000,—	
Intérêts divers . . . . .	» 236,70	
	Total	Fr. 10.811,97

## Prix Lachenal

Carnet d'Épargne, montant au 31 décembre 1961 . . . . .	Fr. 711,23
---	------------

## Dette communale

Solde emprunt Caisse Hypothécaire 3 $\frac{3}{4}$ $\frac{0}{10}$ 1957 . . . . .	Fr. 446.344,15
Achat propriété Lachenal . . . . .	-
Emprunt Caisse Raiffeisen Versoix 3 $\frac{3}{4}$ $\frac{0}{10}$ 1961 . . . . .	-
aug. Capital Caisse Hypothécaire . . . . .	65.400,—
	Total
	Fr. 511.744,15
Amortissement 1961 . . . . .	» 19.243,15
	Solde
	Fr. 492.501,—

## Allocations en 1961

Union Instrumentale . . . . .	Fr.	700,—
Société fédérale de gymnastique . . . . .	°	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers . . . . .	°	350,—
Football-Club . . . . .	°	200,—
Société de Sauvetage . . . . .	°	200,—
Hospice général . . . . .	*	200,—
Sanatorium populaire genevois . . . . .	°	100,—
	<u>Total Fr.</u>	<u>2.150,—</u>

## Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	69.106,10	
Boni de l'exercice 1960 . . . . .	»	21.645,10	
Intérêts 1961, 3 ‰ . . . . .	»	2.354,35	
Solde travaux garage ch. Degallier . . . . .	Fr.	6.000,—	
Solde à nouveau . . . . .	°	87.105,55	
	<u>Fr.</u>	<u>93.105,55</u>	<u>Fr. 93.105,55</u>

## Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	50.000,—	
Intérêts 3 ‰ au 31 décembre 1961 » . . . . .	»	1.500,—	
Prélevé pour Fonds de Bienfaisance . . . . .	Fr.	1.500,—	
Solde à nouveau . . . . .	»	50.000,—	
	<u>Fr.</u>	<u>51.500,—</u>	<u>Fr. 51.500,—</u>

## Compte des recettes et des dépenses

### RECETTES

No		
10.	Répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurances . . .	3.557,80
11.	50 % des Permissions spéciales de cafés . . . . .	567,50
13.	Produit de la taxe professionnelle fixe . . . . .	26.611,40
14.	Centimes additionnels . . . . .	360.588,85
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire . . . . .	10.096,10
16.	Produit des locations . . . . .	7.889,35
20.	Amendes perçues par la Mairie . . . . .	4.853,05
21.	Produit des concessions au cimetière . . . . .	3.700,—
22.	Recettes éventuelles . . . . .	2.035,50
23.	Produit de l'Etat civil . . . . .	561,20
25.	Routes subventionnées . . . . .	20.100,—
27.	Aide à la Vieillesse. . . . .	67.362,80
28.	Aide à la Vieillesse (taxes frontalières A. C. V.) . . . . .	1.073,75
29.	Taxes frontalières . . . . .	5.747,60
30.	Concessions d'eau du canal . . . . .	1.995,50
31.	Produit des inhumations . . . . .	1.340,—
32.	Répartition annuelle des Services Industriels . . . . .	33.836,90
33.	Amendes perçues par l'Etat . . . . .	2.780,30
34.	Répartition du Sport Toto . . . . .	2.500,—
35.	Instruction Publique: Subvention achat mobilier scolaire . . . . .	1.000,—
36.	Part s/gains immobiliers . . . . .	4.548,35
	Total des recettes	Fr. 562.745,95

Total des Recettes . . . . .	Fr. 562.745,95
Total des Dépenses. . . . .	510.727,30
Excédent des recettes . . . . .	Fr. 52.018,65



# de la commune de Versoix pour l'année 1961

## DÉPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux . . . . .	744,50
3.	Assurance incendie des bâtiments communaux. . . . .	966,95
4.	Frais de bureau . . . . .	2.564,25
5.	Traitement des employés de la Mairie . . . . .	51.843,80
6.	Imprimés fournis par le Dt de l'Intérieur . . . . .	34,—
8.	Frais d'affichage . . . . .	200,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail . . . . .	250,—
10.	Frais de régie du cimetière . . . . .	4.518,—
11.	Entretien des fontaines. . . . .	440,70
12.	Sapeurs pompiers - Secours contre l'incendie . . . . .	4.951,70
13.	Réparation et entretien des chemins communaux . . . . .	100.779,70
14.	Fermage de la voirie . . . . .	16.500,—
15.	Abonnement d'eau . . . . .	2.553,60
16.	Eclairage des routes . . . . .	8.385,70
17.	Entretien des bâtiments communaux. . . . .	9.927,20
18.	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	9.919,85
19.	Eclairage des bâtiments communaux. . . . .	2.080,50
20.	Mobilier des écoles. . . . .	4.936,95
22.	Instruction publique - Ecole de Chavannes-des-Bois . . . . .	450,—
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque. . . . .	422,70
25.	Fête des écoles . . . . .	3.335,95
28.	Participation à l'entretien des lignes de tir . . . . .	492,30
29.	Abonnement au téléphone . . . . .	935,80
30.	Intérêts et amortissement de la dette communale . . . . .	35.981,05
33.	Dépenses imprévues . . . . .	8.212,10
34.	Police du Vieux-Port . . . . .	1.565,—
40.	Frais pour l'Etat civil . . . . .	107,05
41.	Routes subventionnées . . . . .	10.500,—
42.	Aide à la Vieillesse . . . . .	68.436,55
43.	Assurance scolaire à la charge de la commune . . . . .	418,—
44.	Assurances diverses et retraites . . . . .	8.908,85
45.	Allocations diverses. . . . .	2.150,—
46.	Allocation aux Colonies de vacances. . . . .	2.000,—
47.	Indemnité à la Municipalité . . . . .	7.200,—
48.	Allocations de vie-chère et familiales . . . . .	7.900,90
49.	Cotisations A. V. S. et A. F. . . . .	3.113,65
50.	Versement au Fonds communal de bienfaisance . . . . .	1.000,—
51.	Participation salaire infirmière Hygiène sociale . . . . .	2.500,—
52.	Avance s/frais étude groupe scolaire. . . . .	20.000,—
53.	Subvention du Sport-Toto . . . . .	2.500,—
54.	Instruction Publique: sub. mobilier scolaire . . . . .	1.000,—
55.	Acompte sur grands travaux . . . . .	100.000,—
<b>Total des dépenses</b>		<b>Fr. 510.727,30</b>

Le Conseil,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1961 présenté par Monsieur le Maire.

Sur proposition de la Commission des Finances;

A l'unanimité;

*Arrête :*

1. Le rapport administratif présenté par Monsieur le Maire est adopté;
2. Les comptes de l'exercice 1961, avec Fr. 562.745,95 aux recettes et Fr. 510.727,30 aux dépenses présentant un excédent de recettes de Fr. 52.018,65 sont adoptés.
3. Décharge est donnée à Monsieur le Maire pour sa gestion. Le Conseil Municipal lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjoints, sa vive gratitude pour la peine et le dévouement qu'ils apportent à la parfaite conduite des affaires communales.

Versoix, le 1<sup>er</sup> juin 1962.

Certifié conforme au procès-verbal:  
*E. Bölsterli, maire*

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## **Emoluments de mairie**

Certificat de vie, 1 fr.  
Déclarations diverses, 1 fr.  
Légalisations, 1 fr.  
Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.  
Extrait d'acte de décès 2 fr. 50  
Extrait d'acte de mariage, 3 fr.  
Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : Mardi, de 16 h. à 17 h.

## **Maître ramoneur**

M. Louis Clémence

Petit-Lancy

Téléphone 25 77 73